



## Salarié absent car pas de vehicule

Par **sebastien60**, le **28/04/2016** à **12:34**

Bonjour,

voici mon problème:

j'emploie un salarié qui multiplie les absences pour maladie, mais sans justificatif, et depuis un moment ne vient pas travailler si je ne venais pas le chercher à son domicile puis le ramène chez lui en fin de service.

depuis plusieurs jours je l'ai prévenu que je ne viendrai plus le chercher car je n'en avais plus le temps et que cela crée une gêne pour moi (financière, car 300km par semaine et sur mon temps).

celui ci m'envoie des message avant chaque prise de service pour me dire qu'il n'a pas de moyen de locomotion pour venir et ne se présente donc pas au travail.

je tiens à préciser que cet employé travaille pour moi depuis cinq ans et que j'ai déjà financé l'achat de deux véhicules en faisant des avances sur salaires.

quels sont mes recours pour me séparer de lui?

Par **janus2fr**, le **28/04/2016** à **13:04**

Bonjour,

Les retard ou absences répétées sans justificatifs sont constitutifs de faute grave, vous pouvez donc tout à fait procéder à un licenciement pour ce motif.

C'est au salarié de se débrouiller pour être à l'heure à la prise de poste, cela ne regarde pas l'employeur. Sauf si une clause contractuelle existe prévoyant que les trajets sont assurés par l'employeur.